

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mars 2020**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 2 mars, sous la présidence de M. Michel COLLETAZ, Maire d'Izernore

Etaient présents :	Mrs Michel COLLETAZ, Jacques LAMY, Jean-Claude LAURENT, Mme Sylvie COMUZZI, M. Jean-Pierre BARDE, Mme Christiane MAURON, Mrs Jean-Louis PECHOUX, Henri BOISIER, Mme Françoise DESMIDT, Mrs Raymond JOYARD, Michel MOINE, Daniel ANSELMETTI, Mmes Laurence SANCHEZ-ROL, Edda GRASSET, Marie-Josèphe DUPUIS, M. Xavier BOSSAN, Mmes Sandrine MATHIEU, Peggy SAINT-JEVEINT, Cécile PERRET
Excusées :	NEANT
Pouvoirs :	NEANT
Secrétaire de séance :	Mme Peggy SAINT-JEVEINT

Ouverture de la séance : 19h

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2020 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

MARCHÉS FORMALISÉS SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 : **NEANT**

MARCHÉS A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA) SIGNES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 : **NEANT**

MARCHÉS A BON DE COMMANDE SIGNÉS dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 : **NEANT**

DEVIS SIGNES dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire conformément à la délibération du 28 mars 2014 :

Décision du 20/01/2020

Signature du devis DEVB- 003-2020 avec SNTP, de 2.950 € HT soit 3.540 € TTC pour la fourniture et la pose d'un compteur dans un regard béton site de la Vignette

Signature du devis DEVB-004-2020 avec COSEEC de 2.107 € HT soit 2.528,40 € TTC pour l'épandage d'engrais sur les terrains honneur et entraînement - avril, juin et fin août 2020, site de la Vignette

Décision du 20/01/2020

Signature du devis DEVB-006-2020 avec ETS MORAND de 24.840 € HT soit 29.808 € TTC pour la pose d'un mécanisme électrique sur les volets roulants, résidence « Les Pragnères » (subventionné à hauteur de 40 %, soit 10.930 €)

Décision du 24/02/2020

Signature du devis DEVB-007-2020 avec LA FRETA de 2.415,60 € HT soit 2.898,72 € TTC pour l'entretien des espaces verts année 2020 au foyer des Pragnères

Décision du 04/03/2020

Signature du devis DEVB-008-2020 avec LAMPERTICO de 10.950 € HT soit 13.140 € TTC pour le remplacement des portes de vestiaires au stade de foot

Décision du 05/03/2020

Signature du devis DEVB-009-2020 avec MORTELLE SOIREE, pour 2.165 € HT soit 2.284,07 € TTC pour l'animation des Journées Européennes du Patrimoine les 19 et 20/09/2020



DELIBERATION 2020006 : BIENS A RETIRER DE L'ACTIF 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la liste des biens mis au rebut, pour sortie de l'inventaire communal, pour un montant total de 400.881,60 €.

DELIBERATION 2020007 : TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT - PV DE MISE A DISPOSITION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le procès-verbal de mise à disposition de l'actif et du passif correspondant aux balances des services eau et assainissement de la commune d'Izernore, arrêté à la date du 31/12/2017.

DELIBERATION 2020008 : ANNULATION DES GARANTIES FINANCIERES ACCORDEES A SEMCODA DANS LE CADRE DE L'OPERATION « ILOT RECORDON »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération 2019029 du 24 juin 2019, et ainsi retirer la garantie financière de la commune à la SEMCODA pour la construction de 2 logements PLS sur l'ilot Recordon.

DELIBERATION 2020009 : ANNULATION DES GARANTIES FINANCIERES ACCORDEES A SEMCODA DANS LE CADRE DE L'OPERATION « ILOT RECORDON »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération 2019030 du 24 juin 2019, et ainsi retirer la garantie financière de la commune à la SEMCODA pour la construction de 2 logements PLUS et 4 logements PLS sur l'ilot Recordon.

DELIBERATION 2020010 : PROROGATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SEMCODA POUR LES BALCONS DE L'OIGNIN

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proroger le bail emphytéotique conclu avec la SEMCODA pour les Balcons de l'Oignin, en portant la durée à 70 ans au lieu de 50 ans. La signature de l'acte aura lieu en l'étude de Me BAUD, Notaire à Izernore, et les frais inhérent seront à la charge de la SEMCODA. De plus, le Conseil Municipal demande à cet organisme d'engager les travaux de ce projet de 20 logements sur l'année 2020.

DELIBERATION 2020011 : INTEGRATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU LAMPADAIRE SITUE AU CONTOUR - LOTISSEMENT ALLEE DES EGLANTINES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'intégrer dans le contrat d'éclairage public le nouveau lampadaire installé par l'entreprise IMMOCAR au lieu-dit AU CONTOUR, allée des Eglantines. Les frais de gestion de la maintenance et de consommation d'énergie seront pris en charge par la commune dans le cadre du contrat avec le SIEA.

DELIBERATION 2020012 : ILOT RECORDON : PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

Le Conseil Municipal prend note que pour des raisons internes à la SEMCODA, celle-ci n'est plus en mesure de prendre en charge l'exécution du projet de construction de 8 logements et de commerces dans le cadre de l'opération « ILOT RECORDON » s'inscrivant dans la continuité de l'opération d'aménagement du cœur de village. En conséquence, il décide à l'unanimité de prendre en charge ce projet et la maîtrise d'œuvre de l'opération.

DELIBERATION 202013 : RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SEMCODA CONCERNANT LA MAISON RECORDON

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de résilier le bail emphytéotique établi en 1991, d'une durée de 42 ans et arrivant à échéance en 2036, pour la maison RECORDON, Grande Rue, conclu avec la SEMCODA. En effet suite à l'impossibilité de cet organisme à prendre en charge l'opération du projet de construction de 8 logements et de commerces, il y a lieu de résilier cet acte par anticipation.

DELIBERATION 202014 : TRANSFERT DU PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC00119217H0010 DE SEMCODA A LA COMMUNE POUR L'OPERATION ILOT RECORDON

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le transfert du PC00119217H0010 déposé par la SEMCODA à la commune pour la construction de 8 logements et de commerces dans le cadre de l'opération « ILOT RECORDON ».

DELIBERATION 2020015 : ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN RUE DE L'OIGNIN

Le Conseil Municipal est informé que Mme Chantal PERRIER propose à la commune d'acquérir des parcelles de terrain lui appartenant, d'une surface totale de 4.922 m², sises rue de l'Oignin, cadastrées comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune. M. le Maire précise que cette acquisition s'inscrit dans le projet d'agrandissement des locaux des services techniques et permettra également de disposer de terrains pour l'école et pour les manifestations des associations.

Le Conseil Municipal se positionne favorablement pour cette acquisition et reste en attente de l'avis du service des domaines qui a été consulté.

SECTION	N°	SUPERFICIE en m ²
AC	0071	880
AC	0197	1020
AC	244P	3022
	TOTAL EN m²	4.922

DELIBERATION 202016 : ACQUISITION D'UN TENEMENT IMMOBILIER ROUTE D'INTRIAT

Le Conseil Municipal est informé que M. Jean PERRON propose à la commune d'acquérir des parcelles de terrain lui appartenant, d'une surface totale de 1.489 m², sises rue route d'Intriat, cadastrées comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune. M. le Maire précise que cette acquisition s'inscrit dans le projet d'aménagement du cœur de village. Conseil Municipal se positionne favorablement pour cette acquisition et reste en attente de l'avis du service des domaines qui a été consulté.

SECTION	N°	SUPERFICIE en m ²
AB	0486	247
AB	0135	136
AB	0287	252
AB	0281	37
AB	0283	26
AB	0204	113
AB	0288	91
AB	0290	363
AB	0488	224
	TOTAL EN m²	1.489



AFFAIRES SCOLAIRES ET PERI-SCOLAIRES

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu du conseil d'école du 18/02/2020

Effectifs : prévision de 246 élèves à la rentrée 2020, baisse significative prévue à la rentrée 2021, suite au départ de 40 CM2 en juin 2021.

Vidéoprotection aux abords de l'école et des Grillons : mise en service prochaine sous conditions : pas de vidéo en journée, plage horaire à définir, et une seule personne de la mairie sera habilitée à visionner les images.

TRAVAUX

COEUR DE VILLAGE :

Demande aux entreprises de sécuriser l'espace jeux (non praticable à l'heure actuelle) et l'îlot Recordon (nettoyage).

Réunion le 10/03/20 avec AINTEGRA

Planning du béton désactivé : en cours

Vendredi 13 mars 2020 : réunion avec toutes les entreprises

Parking Oignin : à refaire, mais attente de l'ouverture des centrales
Abribus à poser Grande Rue face à la fleuriste
Marquage à faire (+ passage piétons entre Café la Chope et gendarmerie)

PANNEAU LUMINEUX : consultation en cours

NETTOYAGE DES LOCAUX : consultation en cours

TOITURE EGLISE : l'architecte retenu est M. GUYENNET

CHAUFFAGE DE L'EGLISE : les travaux sont terminés et conformes à la commande, toutefois le résultat n'est pas probant, à voir si un complément est possible avec la réfection de la toiture (radians au plafond).

Changement des serrures : en cours

Portes d'entrée de l'église : à voir pour réfection (CARRIER)

ASSOCIATIONS

Le Club photo proposera les 21 et 22 mars 2020 une exposition photo à la salle de la Vignette sur le thème de la manifestation DAKOTA. Le Conseil Municipal est invité au vernissage qui aura lieu le samedi.

QUESTIONS DIVERSES

Départ d'Eryne RAMEY au 20/03/2020 (fin de son contrat)

Elections municipales du 15/03/2020 : la commune suivra les prescriptions sanitaires gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire liée l'épidémie du Covid 19.

M. le Maire lève la séance et remercie tout le Conseil Municipal pour le travail accompli au cours de ce mandat.